

Le mode d'élevage n'influence pas la qualité hygiénique des carcasses

Le mode d'élevage n'influence pas la qualité hygiénique des carcasses

Cette étude, réalisée par l'ITP, montre que plus les porcs sont visuellement sales, plus leur peau est microbiologiquement contaminée, ce qui paraît « logique ». En revanche, les résultats montrent également que la charge bactérienne des carcasses n'est pas liée à la contamination microbiologique initiale des animaux vivants, ni à leur propreté visuelle, dans la mesure où le process est maîtrisé et les recommandations de douchage, à l'élevage et à l'abattoir, respectées.

L'objectif était de vérifier l'existence d'un lien entre le type de sol sur lequel les porcs ont été engraisés (caillebotis intégral, caillebotis partiel, litière et plein-air) et leur propreté visuelle, la contamination de surface des animaux vivants ainsi que la contamination des carcasses correspondantes. La propreté a été notée en fonction du pourcentage de surface visuellement sale sur plusieurs zones anatomiques (côtés, dos, arrière) et sites de prélèvement (poitrine, épaule, longe et jambon). La contamination a été évaluée par dénombrement de la flore totale et des entérobactéries, et par recherche de salmonelles et de *Listeria monocytogenes*. L'étude s'est déroulée en deux parties. Lors du premier volet, la propreté visuelle des porcs a été évaluée à l'abattoir et la contamination des animaux vivants et des carcasses mesurée. Le 2ème volet a porté sur l'évaluation de la propreté visuelle des porcs sur le local de stockage à l'élevage, et la contamination mesurée à l'élevage et sur carcasses.

Si la contamination des carcasses n'est liée ni à la propreté des animaux, ni au mode d'élevage, l'ITP rappelle qu'en revanche, la propreté des porcs est importante pour les conditions de travail des chauffeurs et des porchers à l'abattoir. Il est donc important de respecter les recommandations concernant le douchage des porcs, qui permet d'améliorer leur propreté visuelle et influence également la qualité technologique.

La propreté des animaux à l'abattoir fait par ailleurs partie des exigences de la refonte réglementaire communautaire relative aux règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale, publiée en juin 2004.

Rappelons également que des dispositions législatives sont déjà prises par l'Union Européenne en ce qui concerne le bien-être des porcs et le mode d'élevage. Aux Pays-Bas, par exemple, le caillebotis intégral est interdit en engraissement dans les nouvelles exploitations. Au Danemark, le programme qualité volontaire du Ministère de l'Alimentation interdit le caillebotis intégral en engraissement et demande l'utilisation de litière. La proportion de logement sur paille, litière accumulée, parcours, etc... s'accroît aux dépens du caillebotis total et les législations continuent d'évoluer dans ce sens. Les études sur l'impact du type de logement sur l'environnement et le bien-être des animaux sont nombreuses. En revanche, il n'existait pas encore d'études évaluant l'influence du type de logement sur la propreté des porcs et sur la qualité bactériologique des carcasses qui en sont issues, d'où l'intérêt de la présente étude.



Oui